

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 02 JUILLET 2020 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	30	36

L'an 2020, le jeudi 02 juillet, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : vendredi 26 juin 2020

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : Julie GASS (Bonnetfamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Valérie GENDRIN, Albert POTIN-GIRERD, Christine NOWAK, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier Saint Oblas) ; Véronique CHARDON, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Valérie MICHON FRACHON, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Isabelle HUGOU, Murielle MUSTI (Saint Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN, Robert PARISSET (Valencin).

Absents : Michel CARLES, Bernard COCHARD, Brigitte GROIX, Michel REVEYRAND, Régis ROUSSEL, André QUEMIN.

Procurations : Michel CARLES à Isabelle HUGOU Brigitte GROIX à Patrick CASTAING Régis ROUSSEL à Murielle MUSTI
Bernard COCHARD à Véronique CHARDON Michel REVEYRAND à Daniel ANGONIN André QUEMIN à Julie GASS

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/06/2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu des séances du 18 juin 2020.

2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES MEMBRES LE 24/09/20

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les conditions de dépôt des listes de candidature pour la commission d'appel d'offres comme suit :
 - o Les listes de candidature doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Président, au siège de la CC CND, au plus tard le mardi 15 septembre 2020 ;
 - o Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaire et de suppléant à pourvoir ;
 - o Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléant.

3. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION DES MEMBRES LE 24/09/20

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les conditions de dépôt des listes de candidature pour la commission de délégation de service public comme suit :
 - o Les listes de candidature doivent être déposées ou adressées à l'attention de Monsieur le Président, au siège de la CC CND, au plus tard le mardi 15 septembre 2020 ;
 - o Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaire et de suppléant à pourvoir ;
 - o Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléant.

4. CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES COLLINES DU NORD DAUPHINE (CIAS CND) - ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- APRES appel à candidatures, chaque commune membre de la Communauté de Communes ayant été invitée à proposer un candidat parmi ses conseillers communautaires ;
- D'ELIRE 10 conseillers communautaires (1 par commune) représentant la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration du CIAS CND.

COMMUNES	NOMS
Bonnefamille	J.GASS
Charantonnay	M.DELAY
Diémoz	A.THOMAS
Grenay	C.FASSINOT
Heyrieux	D.ANGONIN
Oytier St Oblas	R.PORRETTA
Roche	V.CHARDON
St Georges d'Espéranche	V.MICHA FRACHON
St Just Chaleyssin	I.HUGOU
Valencin	V.DEVAUX

5. ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) LES COLOMBES - ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil communautaire en date du 18/06/20 fixant la composition du conseil d'administration de l'EHPAD Les Colombes ;
- DE MODIFIER la composition du collège 1 « collectivité de rattachement – CC CND » comme suit :

COLLEGE	NOMBRE FIXE PAR LE CODE DE L'ACTION SOCIALE	NOMBRE FIXE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
1/ collectivité de rattachement (CC CND)	3 (au moins)	11 Soit : - 1 par commune membre, dont le Président de la CC CND, membre de droit du conseil d'administration, - + 1 pour la commune d'implantation (Heyrieux)
2/ commune d'implantation (Heyrieux)	1 (si non représentée dans le collège 1)	0 (représentée dans le collège 1)
3/ départements	3 (au moins)	3 Soit : - 2 pour le département de l'Isère - 1 pour le département du Rhône
4/ usagers	2 (au moins)	2
5/ personnel de l'EHPAD	2 (au moins)	2
6/ personnes qualifiées	2 (au moins)	2
TOTAL		20

- APRES appel à candidatures, chaque commune membre de la Communauté de Communes ayant été invitée à proposer un candidat parmi ses conseillers communautaires ;

- DE PROCEDER à la désignation des 11 membres du collège 1 (collectivité de rattachement) du conseil d'administration de l'EHPAD.

COMMUNES	NOMS
Bonnefamille	J.GASS
Charantonnay	PL ORELLE
Diémoz	A.NEPLÉ
Grenay	C.FASSINOT
Heyrieux	M.REVEYRAND C.NOWAK
Oytier St Oblas	R.PORRETTA
Roche	V.CHARDON
St Georges d'Espéranche	V.MICHA FRACHON
St Just Chaleyssin	I.HUGOU
Valencin	L.HIRTH

6. EHPAD LES COLOMBES - DESIGNATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- SUR PROPOSITION DU PRESIDENT de la CC CND et après appel à candidatures ;
- D'ELIRE Madame Christine FASSINOT, membre du collège « collectivité de rattachement », en qualité de Président du conseil d'administration de l'EHPAD les Colombes.

7. TERRITOIRE D'ENERGIE 38 (TE 38) – COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR L'ENERGIE DE L'ISERE (CCPE) - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ELIRE Monsieur Alain CAUQUIL en qualité de représentant de la CC CND au sein de la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie de l'Isère (CCPE).

8. SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE (SMND) - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les actes récapitulés ci-après, relatifs à la modification des statuts du SMND :
 - o délibération du comité syndical du SMND du 18 décembre 2019,
 - o délibération du conseil communautaire du 13 février 2020,
 - o arrêté inter préfectoral signé par le Préfet du Rhône le 15/06/2020 et par le Préfet de l'Isère le 19/06/2020 ;
- APRES appel à candidatures ;
- D'ELIRE, parmi les conseillers communautaires, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au SMND.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bonnefamille	J.GASS	/
Charantonnay	F.BICHET	/
Diémoz	/	L MUCCIARELLI
Grenay	/	A.CAUQUIL
Heyrieux	P.ROSET	/
Oytier St Oblas	/	R.PORRETTA
Roche	/	A.VERNAY
St Georges d'Espéranche	P.CASTAING	/
St Just Chaleyssin	/	M.CARLES
Valencin	V.DEVAUX	/

9. SYNDICAT ISEROIS DES RIVIERES-RHONE AVAL (SIRRA) - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les statuts du SIRRA ;
- APRES appel à candidatures ;
- D'ELIRE, parmi les conseillers communautaires, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au SIRRA.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Charantonnay	PL.ORELLE	F.BICHET
Diémoz	A.NEPLÉ	/
Oytier St Oblas	/	M.TASCIOTTI
St Georges d'Espéranche	P.CASTAING	/
St Just Chaleyssin	/	M.CARLES

10. SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLE DE L'OZON (SMAAVO) - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les statuts du SMAAVO ;
- APRES appel à candidatures ;
- D'ELIRE, parmi les conseillers communautaires, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SMAAVO.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Heyrieux	P.ROSET	A.GIRERD POTIN
Valencin	B.JULLIEN	V.DEVAUX

11. SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB) - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les statuts du SMABB ;
- APRES appel à candidatures ;
- D'ELIRE, parmi les conseillers communautaires, 3 représentants au sein du SMABB :
 - o Au titre du collège « GEMAPI » : **André QUEMIN**, délégué titulaire et **Bernard COCHARD**, délégué suppléant,
 - o Au titre du collège « hors GEMAPI » : **Alain CAUQUIL**

12. SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE NORD ISERE (SM SCOT NI) - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les statuts du SM SCOT NI ;
- APRES appel à candidatures ;
- D'ELIRE, parmi les conseillers communautaires, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au Syndicat Mixte du SCOT Nord Isère.

13. COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bonnefamille	A.QUEMIN	/
Charantonnay	/	PL ORELLE
Diémoz	C.REY	/
Grenay	/	C.FASSINOT
Heyrieux	P.ROSET	/
Oytier St Oblas	R.PORRETTA	/
Roche	B.COCHARD	/
St Georges d'Espéranche	/	P.CASTAING
St Just Chaleyssin	/	M.MUSTI
Valencin	/	L.HIRTH

14. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – POSTE « AGENT D'ENTRETIEN MENAGER » – AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'augmentation du temps de travail hebdomadaire du poste d'agent d'entretien ménager (cadre d'emploi des adjoints techniques) de 27/35èmes à 33/35èmes, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- D'APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois correspondante comme suit :
 - o SUPPRESSION d'1 emploi permanent d'agent d'entretien ménager des locaux (cadre d'emploi des adjoints Techniques) à temps non complet, soit 27 heures hebdomadaires,
 - o CREATION d'1 emploi permanent d'agent d'entretien ménager des locaux (cadre d'emploi des adjoints Techniques) à temps non complet, soit 33 heures hebdomadaires.
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

15. PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADMETTRE EN NON VALEUR les titres énoncés ci-après, correspondant à des locations de téléalarmes, pour un montant total de 474.45 €. Cette admission en non-valeur fera l'objet d'un mandat au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur » :

ANNEE	NOMBRE DE PIECES	MONTANT
2016	1	33.00 €
2018	19	430.71 €
2019	1	10.74 €

- D'AUTORISER le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

16. COMPTES DE GESTION 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT la concordance des comptes de gestion 2019 et des comptes administratifs 2019,
- D'APPROUVER le compte de gestion 2019 du budget principal, du budget annexe « Immeubles EHPAD », du budget annexe « Zones d'activités économiques » et du budget annexe « Transport collectif », tels que présentés ci-après :

Compte de gestion 2019 - budget principal :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038112

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA VERPILLIERE

ETABLISSEMENT : CC COLLINES DU NORD DAUPHINE

Résultats budgétaires de l'exercice

23900 - CC COLLINES DU NORD DAUPHINE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 277 313,00	12 197 110,00	25 474 423,00
Titres de recette émis (b)	5 318 213,92	12 322 870,63	17 641 084,55
Réductions de titres (c)	6 475,00	177 424,35	183 899,35
Récettes nettes (d = b - c)	5 311 738,92	12 145 446,28	17 457 185,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 277 313,00	12 197 110,00	25 474 423,00
Mandats émis (f)	7 131 722,21	10 726 708,73	17 858 430,94
Annulations de mandats (g)		175 804,98	175 804,98
Depenses nettes (h = f - g)	7 131 722,21	10 550 903,75	17 682 625,96
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 594 542,53	
(h - d) Déficit	1 819 983,29		225 440,76

Compte de gestion 2019 - budget annexe « Immeubles EHPAD » :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038112

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LA VERPILLIERE

ETABLISSEMENT : IMMEUBLES EHPAD

Résultats budgétaires de l'exercice

23901 - IMMEUBLES EHPAD

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 753 528,00	285 278,00	2 038 806,00
Titres de recette émis (b)	529 065,27	248 699,94	777 765,21
Réductions de titres (c)	16 587,52	142 639,02	159 226,54
Récettes nettes (d = b - c)	512 477,75	106 060,92	618 538,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 753 528,00	285 278,00	2 038 806,00
Mandats émis (f)	988 758,20	148 108,75	1 136 866,95
Annulations de mandats (g)		12 323,88	12 323,88
Depenses nettes (h = f - g)	988 758,20	135 784,87	1 124 543,07
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	476 280,45	29 723,95	506 004,40

Compte de gestion 2019 - budget annexe « Zones d'activités économiques » :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038112

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. LA VERPILLIERE

ETABLISSEMENT : ZAR CC NORD DAUPHINE

Résultats budgétaires de l'exercice

23903 - ZAR CC NORD DAUPHINE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 873 792,00	1 929 992,00	3 803 784,00
Titres de recette émis (b)	1 100 375,19	1 307 506,37	2 407 881,56
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 100 375,19	1 307 506,37	2 407 881,56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 873 792,00	1 929 992,00	3 803 784,00
Mandats émis (f)	1 100 375,19	1 307 506,37	2 407 881,56
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 100 375,19	1 307 506,37	2 407 881,56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Compte de gestion 2019 - budget annexe « Transport collectif » :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038112

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. LA VERPILLIERE

ETABLISSEMENT : TRANSP COLLECTIF COL NORD DAUP

Résultats budgétaires de l'exercice

23904 - TRANSP COLLECTIF COL NORD DAUP

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		400 000,00	400 000,00
Titres de recette émis (b)		74 265,15	74 265,15
Réductions de titres (c)		9 357,96	9 357,96
Recettes nettes (d = b - c)		64 907,19	64 907,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		400 000,00	400 000,00
Mandats émis (f)		65 157,19	65 157,19
Annulations de mandats (g)		250,00	250,00
Depenses nettes (h = f - g)		64 907,19	64 907,19
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

17. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- HORS PRESENCE du Président et sous la présidence du 1er Vice-Président,
- D'APPROUVER le compte administratif 2019 du budget principal, établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2019, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	10 550 903.75	12 145 446.28
Résultat de l'exercice 2018 reporté		350 000.00
Résultat d'exécution	10 550 903. 75	12 495 446.28
Solde d'exécution + 1 944 542.53 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	7 131 722.21	5 311 738.92
Reports de l'exercice 2018		6 784 526.82
Résultat d'exécution	7 131 722.21	12 096 265.74
Solde d'exécution + 4 964 543.53 €		
Restes à réaliser à reporter en 2020	1 840 494.69	954 658.70
Résultat cumulé	8 972 216.90	13 050 924.44
Solde cumulé + 4 078 707.54 €		

18. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le compte administratif 2019 ;
- VU la délibération de reprise anticipée des résultats 2019 en date du 13 février 2020 ;
- D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	7 131 722,21	5 311 738,92	-1 819 983,29
	Excédent 2018 reporté		6 784 526,82
Excédent d'investissement cumulé (001)			4 964 543,53
Fonctionnement	10 550 903,75	12 145 446,28	1 594 542,53
	Excédent 2018 reporté		350 000,00
Excédent de fonctionnement à reporter (002 et 1068)			1 944 542,53

- D'AUTORISER le président à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19. BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD LES COLOMBES » - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- HORS PRESENCE du Président et sous la présidence du 1er Vice-Président,
- D'APPROUVER le compte administratif 2019 du Budget Annexe « Immeubles EHPAD », établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2019, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	135 784.87	106 060.92
Résultat de l'exercice 2018 reporté		
Résultat d'exécution	135 784.87	106 060.92
Solde d'exécution - 29 723.95 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	988 758.20	512 477.75
Reports de l'exercice 2018	686 928.06	
Résultat d'exécution	1 675 686.26	512 477.75
Solde d'exécution – 1 163 208.51 €		
Restes à réaliser à reporter en 2020		1 692 314.51
Résultat cumulé	1 675 686.26	2 204 792.26
Solde cumulé + 529 106.00 €		

20. BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD LES COLOMBES » - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le compte administratif 2019 ;
- VU la délibération de reprise anticipée des résultats 2019 en date du 13 février 2020 ;
- D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2019, comme suit :

BUDGET ANNEXE "IMMEUBLES EHPAD"	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	988 758,20	512 477,75	-476 280,45
	Déficit 2018 reporté		-686 928,06
Déficit d'investissement cumulé (001)			-1 163 208,51
Fonctionnement	135 784,87	106 060,92	-29 723,95
	Résultat 2018 reporté		0,00
Déficit de fonctionnement à reporter (002)			-29 723,95

- D'AUTORISER le président à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21. BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- HORS PRESENCE du Président et sous la présidence du 1er Vice-Président,
- D'APPROUVER le compte administratif 2019 du Budget Annexe « Zones d'activité économique », établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2019, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	1 307 506.37	1 307 506.37
Résultat de l'exercice 2018 reporté		
Résultat d'exécution	1 307 506.37	1 307 506.37
Solde d'exécution 0.00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	1 100 375.19	1 100 375.19
Reports de l'exercice 2018		
Résultat d'exécution	1 100 375.19	1 100 375.19
Solde d'exécution 0.00 €		
Restes à réaliser à reporter en 2020		
Résultat cumulé	1 100 375.19	1 100 375.19
Solde cumulé 0.00 €		

22. BUDGET ANNEXE « TRANSPORT COLLECTIF » - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- HORS PRESENCE du Président et sous la présidence du 1er Vice-Président,
- D'APPROUVER le compte administratif 2019 du Budget Annexe « TRANSPORT COLLECTIF », établi par le Président de la Communauté de Communes, qui est en concordance avec le compte de gestion 2019, établi par M. le Trésorier de la Verpillière, qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	64 907.19	64 907.19
Résultat de l'exercice 2018 reporté		
Résultat d'exécution	64 907.19	64 907.19
Solde d'exécution 0.00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses en €	Recettes en €
Réalisations de l'exercice	0.00	0.00
Reports de l'exercice 2018		
Résultat d'exécution	0.00	0.00
Solde d'exécution 0.00 €		
Restes à réaliser à reporter en 2020		
Résultat cumulé	0.00	0.00
Solde cumulé 0.00 €		

23. CRISE SANITAIRE – SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE - SUSPENSION/REPORT/ANNULATION DES INDEMNITES D'OCCUPATION, LOYERS ET REDEVANCES D'AVRIL ET MAI 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la décision du Président N° 20/008 du 7 avril 2020,
- DE FIXER les modalités de rétablissement du paiement et d'échelonnement des indemnités, loyers et redevances d'avril et mai 2020, pour l'ensemble des entreprises ayant bénéficié d'un report de paiement, comme suit :

- pour les paiements mensuels : échelonnement des échéances d'avril et mai 2020, en parts égales, sur les mois de juin à décembre 2020 ;
- pour les paiements annuels : échelonnement de l'échéance annuelle 2020, en part égales, sur les mois de juin à décembre 2020 ;
- D'ACCORDER une annulation des loyers d'avril et mai 2020 aux deux entreprises ayant justifié du versement de du fonds de solidarité Etat/Région, pour un montant total de 3 731,60 €, à savoir :
 - Occupant du local n° 15 de la pépinière d'entreprises,
 - Occupant du local « cuisine » de la Résidence Autonomie « les Pervenches ».

24. FONDS « REGION UNIE » - CONVENTION DE PARTICIPATION ET CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DELEGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016,
- VU la délibération n° CP -2020-04/06-3-3987 de la Commission permanente du Conseil régional du 1^{er} avril 2020 relative au Plan d'urgence « Une Région mobilisée pour son économie »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 19 juin 2020 relative à la création du Fonds « Région unie »,
- CONSIDERANT l'importance d'un soutien financier pour les petites entreprises et associations locales fortement impactées par la crise sanitaire,
- CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'aide communautaire sont disponibles dans le budget « Economie » 2020 et peuvent être réorientés pour abonder le fonds « Région Unie »,
- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la participation de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné au Fonds « Région Unie », à hauteur de 2 euros par habitant soit 49 014 € au total, pour une aide aux « Microentreprises et associations »,
- D'APPROUVER les projets de conventions correspondants, proposés par la Région, tels que présentés :
 - convention de participation au Fonds « Région Unie »,
 - convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la Métropole de Lyon,
- D'AUTORISER le Président à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférant à ce dossier.

25. UNIONS COMMERCIALES ET ARTISANALES – SUBVENTIONS 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ATTRIBUER un acompte de subvention à l'association « Vitrites et Métiers d'Heyrieux », au titre de l'année 2020, comme suit :

Union commerciale et artisanale	Subvention 2019	Acompte subvention 2020 = 30 % du montant 2019
Vitrines et Métiers d'Heyrieux	8 250 €	2 475 €

- DE PRECISER qu'une nouvelle délibération sera soumise au conseil communautaire avant la fin de l'année 2020, afin de fixer définitivement le montant de subvention 2020 à attribuer à ladite association.

26. SASU AGROMETHA – AVIS SUR DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D’EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE SUR LA COMMUNE D’EYZIN-PINET (PJ)

Le conseil communautaire, avec

24 abstentions (J.TERRY, C. FASSINOT, C.REY, V.MICHA FRACHON, M.CHASTAGNARET, C.NOWAK, A.GIRERD POTIN, P.ROSET, M.MUSTI, R.ROUSSEL, A.CAUQUIL, B.JULLIEN, D.ANGONIN, M.REVEYRAND, A.QUEMIN, L.HIRTH, V.CHARDON, B.COCHARD, A.VERNAY, I.HUGOU, M.CARLES, A.NEPLÉ, L.MUCCIARELLI, A.THOMAS)

8 voix CONTRE (R.PORRETTA, PL ORELLE, V.GENDRIN, J.GASS, M.DELAY, F.BICHET, R.PARISSET, M.TASCIOTTI)

4 voix POUR (V.DEVAUX, I.BOUQUET, P.CASTAING, B.GROIX)

DECIDE :

- VU le dossier de demande d’autorisation environnementale déposé par la société AGROMETHA en vue d’exploiter une unité de méthanisation agricole sur la commune de Eyzin-Pinet, transmis par M le Préfet de l’Isère et réceptionné à la CC CND le 19/06/20 ;
- VU les avis formulés par les 5 communes du territoire incluses dans le périmètre de cette installation classée (Charantonay, Oytier-Saint-Oblas, Saint-Georges-d’Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin, Valencin) ;
- D’EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE relatif à demande d’autorisation environnementale présentée par la SASU AGROMETHA.

27. ASSOCIATIONS DELEGATAIRES DE SERVICES « PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE » - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT les conventions d’objectifs et de moyens passées avec les associations gestionnaires de services « PEEJ » depuis le transfert de compétence,
- VU les budgets prévisionnels 2020 de ces associations et le bilan du dialogue de gestion réalisé avec chacune,
- D’ATTRIBUER les subventions de fonctionnement listées au tableau récapitulatif suivant, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2020 :

Structures	Pour mémoire : Subventions accordées en 2019 après contrôle	Subventions Proposées au titre de 2020 en €
La récré des petits loups – Bonnefamille/Roche	44 369	48 369
Multi accueil parental	44 369	48 369
Familles rurales - Saint-Georges-d ‘Espéranche /Charantonay	167 094	164 892
Multi accueil les Bisounours	80 837	78 567
Relais Assistantes Maternelles les petites Frimousses	25 276	25 884
ALSH 3/14 ans	60 981	60 441
Centre social et Culturel Heyrieux	269 000	312 577
Multi accueil les petits Malins	110 890	138 043
Relais Assistantes Maternelles Colin Collines	22 369	29 111
ALSH enfants (séjours compris)	51 281	56 736
Jeunes Vacances	68 889	73 072
Séjours ados	15 571	15 615
Les Loustiques – Diémoz	36 000	23 000
Multi-Accueil parental	36 000	23 000

28. EAJE INTERCOMMUNAL LA RECRE DES P’TITS LOUPS – REPRISE EN REGIE DIRECTE / GRILLE TARIFAIRE

Le conseil communautaire, à l’unanimité, DECIDE :

- VU la circulaire CNAF 2019-005 relative à la revalorisation progressive des barèmes familles à partir du 1er septembre 2019 ;
- VU les délibérations du conseil communautaire en date du 13 février et 18 juin 2020, actant la reprise en régie directe du service public « EAJE intercommunal la Récré des P’tits Loups » à compter du 1er juillet 2020 ;
- DE FIXER les tarifs de participation des usagers de l’EAJE « la récré des p’tits loups » comme suit :

- Du 1^{er} au 31 juillet 2020 : maintien des tarifs précédemment appliqués par l'association, établis en fonction du barème CNAF « accueil parental » susvisé, afin de laisser les contrats en cours arriver à terme selon les conditions initiales ;
 - A compter du 25 août 2020 : application des mêmes tarifs que l'EAJE « La Coccinelle » à Saint Just Chaleyssin (également en gestion directe communautaire), établis en fonction du barème CNAF « accueil collectif » susvisé, pour tous les contrats d'accueil signés pour l'année 2020/2021 ;
 - Actualisation systématique des tarifs en fonction du barème national fixé par la CNAF ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Calendrier des bureaux et conseils communautaires

BUREAUX 2020	CONSEILS 2020
/	23-janv
04-févr	13-févr
/	08-juin
11-juin	18-juin
25-juin	02-juil
23-juil	23-juil
15-sept	24-sept
10-nov	19-nov
09-déc	17-déc

Affiché le : 07 juillet 2020

Jusqu'au : 07 août 2020

**Le Président,
René PORRETTA**

